

Image not found or type unknown



Indemnité d'occupation

Par **Kaemma**, le **03/05/2019** à **15:34**

Bonjour,

J'ai quitté mon conjoint (non marié) le 4 novembre 2017. Il est resté dans notre maison acquise en indivision et pour laquelle nous n'avions plus de crédit immobilier (payé en totalité). Je me suis relogé et je paye un loyer de 500 par mois. Notre maison est en vente). Comment dois-je faire pour lui demande une indemnité d'occupation ?

Vous remerciant

Karine

Par **Visiteur**, le **03/05/2019** à **17:51**

Bonjour

Il vous faut d'abord prouver que vous lui avez demandé, via une lettre recommandée avec AR Ensuite, vous pouvez saisir le tribunal compétent pour obtenir une décision de justice, valable jusqu'à la vente et au partage...

haddad-sabine/indemnite-occupation-jusqu-jour-partage-1622.htm